

REUNION DU 12 AVRIL 2022

Date de convocation : 04 avril 2022

L'An deux mil vingt-deux, le douze avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CÉAUX s'est réuni dans à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Christophe HERNOT, Maire,

Étaient présents : HERNOT Christophe, PAYEN Agnès, DESMONTS Hélène, HOURDIN Céline, FORGET Fabrice, BIGOT Angélique, MURIE André, ENAULT Aurélien

A donné pouvoir : GONZALES Jean à DESMONTS Hélène, DAVIS Fanny à HERNOT Christophe, DATIN Claire à PAYEN Agnès

Absent excusé :

Secrétaire de séance : DESMONTS Hélène

Approbation du dernier Conseil Municipal en date du 21 février 2022 : Adopté à l'unanimité.

Le Maire rappelle l'ordre du jour :

2022-04-12-01 : Vote des comptes de gestion 2021 – panneaux photovoltaïques

2022-04-12-02 : Vote du compte administratif 2021 – panneaux photovoltaïques

2022-04-12-03 : Affectation du résultat – panneaux photovoltaïques

2022-04-12-04 : Vote du Budget 2022 « Panneaux Photovoltaïques »

2022-04-12-05 : Vote des comptes de gestion 2021 – Commune de CEAUX

2022-04-12-06 : Vote du compte administratif 2021 – Commune de CEAUX

2022-04-12-07 : Affectation du résultat – Commune de CEAUX

2022-04-12-08 : Vote des subventions 2022

2022-04-12-09 : Vote du Budget 2022 « Commune »

2022-04-12-10 : Vote des taux d'imposition 2022

2022-04-12-11 : Demande de subvention Collège Notre Dame de la Providence – Sorties Pédagogiques

2022-04-12-12 : Mise à disposition du logement communal 11, rue Yves Ozenne à des ressortissants Ukrainiens (logement d'urgence)

2022-04-12-13 : Entretien voirie communale, renouvellement des couches de surface des chemins ruraux N° 12 et N° 6 – Les Forges. Choix de l'entreprise

2022-04-12-01 : Vote des comptes de gestion 2021 – « panneaux photovoltaïques »
--

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget « Panneaux photovoltaïques » tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Décide d'adopter, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celle du compte administratif de l'année 2021.

2022-04-12-02 : Vote du compte administratif 2021 – « Panneaux photovoltaïques »

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de la 1^{ème} Adjointe,
Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget « Panneaux photovoltaïques » de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	8 311.19
	Réalisé :	8 235.85
	Restes à réaliser :	0

Recettes	Prévu :	8 311.19
	Réalisé :	6 313.19
	Restes à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	13 998.20
	Réalisé :	6 379.44
	Restes à réaliser :	0

Recettes	Prévu :	13 998.20
	Réalisé :	13 997.20
	Restes à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-1 922.66
Fonctionnement :	7 617.76
Résultat global :	5 695.10

2022-04-12-03 : Affectation du résultat – « Panneaux Photovoltaïques »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de l'affectation comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	2 523.15
- Un excédent reporté de :	5 094.61
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 617.76
- Un déficit d'investissement de :	1 922.66
- Un déficit de restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	1 922.66

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2021 : EXCEDENT	7 617.76
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4 120.66
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 497.10

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	1 922.66
---	----------

2022-04-12-04 : Vote du Budget Primitif 2022 « Panneaux Photovoltaïques »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « panneaux photovoltaïques » 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **12 321.67 €** pour la section d'exploitation et à **8 772.66 €** pour la section d'investissement.

2022-04-12-05 : Vote du compte de gestion 2021 – Commune de CEAUX

Considérant que le Conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Trésorier pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant l'exécution du budget tenu par Monsieur le Trésorier avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire de CEAUX,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'adopter le compte de gestion de Monsieur le Trésorier retraçant l'exécution du budget pour l'exercice 2021 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif de l'année 2021.

2022-04-12-06 : Vote du compte administratif 2021 – Commune de CEAUX

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exercice de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une même identité d'exécution des écritures avec le compte administratif,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de la 1^{ère} Adjointe,

Décide d'adopter, à l'unanimité, le compte administratif du budget de la commune de CEAUX, de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Investissement

Dépenses	Prévu :	290 273.07
	Réalisé :	181 662.81
	Restes à réaliser :	93 000.00

Recettes	Prévu :	290 273.07
	Réalisé :	74 725.68
	Restes à réaliser :	0

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	752 303.87
	Réalisé :	195 115.03
	Restes à réaliser :	0

Recettes	Prévu :	752 303.87
	Réalisé :	760 732.92
	Restes à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 106 937.13
Fonctionnement :	565 617.89
Résultat global :	458 680.76

2022-04-12-07 : Affectation du résultat – Commune de CEAUX

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de l'affectation comme suit :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	68 939.02
- Un excédent reporté de :	496 678.87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	565 617.89
- Un déficit d'investissement de :	106 937.13
- Un déficit de restes à réaliser de :	93 000.00
Soit un excédent de financement de :	199 937.13

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2021 : EXCEDENT	565 617.89
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	199 937.13
RESULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	365 680.76

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	106 937.13
---	------------

2022-04-12-08 : Vote des subventions 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2022. (les présidents d'associations et membres d'associations au conseil municipal se sont retirés du vote pour leurs associations respectives)

	Proposition 2021	Vote 2022
Coopérative scolaire	200	200
Anciens Combattants Céaux	150	150
Ass. Parents d'élèves de la Baie	350	350
Société de chasse Céaux	75	75
Comité des Fêtes Céaux	75	75
Music en tête	75	75
Médi Sélune	1 637	2450

2022-04-12-09 : Vote du Budget Primitif 2022 « Commune »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête le budget primitif « Commune » 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **623 603.76 €** pour la section de fonctionnement et à **574 349.13 €** pour la section d'investissement.

2022-04-12-10 : Vote des Taux d'imposition 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux d'imposition pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière prop.bâties	33.69 %
Taxe foncière prop non bâties	27.57 %

2022-04-12-11 : Demande de subvention Collège Notre Dame de la Providence – Sorties Pédagogiques

Par courrier en date du 9 mars 2022, l'APEL du Collège Notre Dame de la Providence d'Avranches sollicite l'attribution d'une subvention pour permettre de participer à des séjours (neige, montagne, Paris, voile) pour 4 élèves de CEAUX, scolarisés dans cet établissement.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de refuser l'attribution d'une subvention.

2022-04-12-12 : Mise à disposition du logement communal 11, rue Yves Ozenne à des ressortissants Ukrainiens (logement d'urgence)

Considérant le conflit entre la Russie et l'Ukraine ;
Considérant que 3 millions d'Ukrainiens ont quitté leur pays ;
Considérant que le Département de la Manche prévoit recevoir plus de 1 000 ressortissants Ukrainiens ;
Vu la disponibilité du logement situé 11, rue Yves Ozenne
Vu l'engagement solidaire des habitants de la commune et du Sud-Manche pour meubler ce logement ;

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à disposition en qualité de « logement d'urgence », le bien situé 11, rue Yves Ozenne.
Dit que le logement est meublé.

2022-04-12-13 : Entretien voirie communale, renouvellement des couches de surface des chemins ruraux N° 12 et N° 6 – Les Forges. Choix de l'entreprise

Afin de réaliser l'entretien de la voirie communale, deux devis ont été demandés pour le renouvellement des couches de surface sur les chemins ruraux n° 12 et n° 6 situés : Les Forges.

L'entreprise EUROVIA- Granville, pour un montant de 10 403.19 HT (12 483.83 TTC)

L'entreprise EVEN – Pleurtuit, pour un montant de 12 618.30 HT (15 141.96 TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Décide de retenir l'entreprise EUROVIA- Granville, pour un montant de 10 403.19 HT
(12 483.83 TTC)

QUESTIONS DIVERSES :

SIDETECH : Achat d'un vidéoprojecteur.

Comité des Fêtes : Suite à l'assemblée générale de l'année passée, n'ayant pas le nombre de personnes nécessaires, une nouvelle réunion doit se tenir pour réélire un nouveau bureau. A ce jour la date n'est pas encore définie.

La séance est levée à : 21h20